



B.P.40234  
85702 Pouzauges

Copies : les salariés (affichagees)  
Inspection du travail  
UD CGT 85  
FNAF CGT  
Confédération CGT  
Maître Florence Pelé, avocate  
Service Relation Presse CGT  
Billy SALHA, Directeur Général

**Monsieur BELOT, Monsieur FOURE**  
Fleury Michon  
B.P.1  
85707 Pouzauges

Pouzauges, le 12 février 2024

Objet : réponse à votre courrier du 6 février 2024

*Lettre recommandée avec AR 1A 175 961 7893 8*

Monsieur BELOT et Monsieur FOURE,

Nous avons pris connaissance de votre courrier en date du 6 février 2024 ayant pour objet « respect et dialogue ».

A l'issue de sa première lecture, nous avons hésité à vous faire une réponse elliptique et comminatoire, à l'image de votre courrier, ou bien à rédiger une réponse détaillée au vitriol.

Nous avons finalement opté pour la seconde option.

Vous introduisez votre courrier en nous faisant part de votre préoccupation concernant le comportement « virulent » de certains élus CGT ces dernières semaines, prenant pour référence les réunions RP de janvier sur les sites des AC et de MTT.

Vous poursuivez en nous informant que vous allez diligenter une enquête interne « contradictoire » et « neutre » concernant des propos insultants et des intimidations qui auraient été proférés par des salariés grévistes à l'encontre de représentants du personnel CFDT.

Tout d'abord, afin de confirmer la neutralité de votre démarche, il aurait été de bon ton de relater les faits du 1<sup>er</sup> février en utilisant le conditionnel.

En effet, il s'agit d'accusations qui nécessitent d'être analysées avec la plus grande prudence et avec une parfaite objectivité et neutralité.

Concernant vos préoccupations sur l'importance du respect dans chacun de nos échanges. Nous ne pouvons que vous rejoindre.

En effet, nous sommes nous aussi particulièrement inquiets de la tournure que prend le dialogue social au sein de l'entreprise FLEURY MICHON.

Nous avons pour cela plusieurs exemples qui viennent objectiver notre inquiétude :

1. Le 24 juillet dernier vous avez soumis à signature aux organisations syndicales, un projet d'avenant à l'accord « *instituant des garanties collectives de prévoyance au bénéfice de l'ensemble du personnel non-cadre* », et ce, sans programmer de réunion de négociation.

Il s'agit là, et vous le savez parfaitement, d'une entrave à la négociation.

2. Vous avez refusé d'échanger avec le syndicat CGT en prenant l'option de ne pas répondre aux différents courriers qui ont suivi ce qui s'est passé ce 24 juillet.

Pour étayer nos propos, nous sommes malheureusement régulièrement témoins d'entraves faites au CSE.

Quelques exemples :

- Défaut de consultation du CSE pour l'ouverture de la production le lundi de Pentecôte en 2022,
- Défaut de consultation du CSE pour le projet de fermeture concernant le site de Plélan,
- Défaut de consultation du CSE sur les DUERP, PAPRIPACT, les modifications des organisations de travail, l'installation de nouveaux matériels dans les ateliers.
- D'ailleurs, le président du CSE, lui-même, a reconnu entravé le CSE lors de la réunion du 22 novembre 2023, s'engageant auprès des élus à ce que cela ne se reproduise plus.

Pour autant, nous ne pouvons qu'acter cet état de fait sans aucune garantie que cela ne se réitère pas lorsque les sujets à présenter et débattre seront gênants pour la direction générale.

Que dire, aussi, des nombreuses rétentions d'informations ? Le dernier exemple étant la rémunération des cadres qui n'a, à nouveau, pas été communiquée lors des NAO de 2024.

Nous ne pouvons, en effet, que vous rejoindre sur vos inquiétudes concernant l'entrave au respect et au dialogue.

Et sans ne rien vous apprendre, puisque vous êtes présents à chaque réunion, nous avons eu à déplorer, à plusieurs reprises, les propos et le comportement inacceptable du président du CSE à l'encontre des élus CGT.

L'un de ces exemples marquants est la fois où ce dernier a remis ouvertement en cause la santé mentale d'un élu CGT lors de la réunion CSE du 27 février 2023. Et ceci s'est malheureusement reproduit lors d'une autre réunion le 22 juin 2023.

Ce même président ne manque d'ailleurs jamais une occasion de qualifier les communications de la CGT auprès des travailleurs, de « conneries ».

Alors oui, Monsieur BELOT et Monsieur FOURE, nous sommes, nous aussi, particulièrement inquiets de la tournure que prend le dialogue social au sein de l'entreprise et du manque de respect caractérisé que vous portez à l'encontre de l'ensemble des élus CGT et des travailleurs qui partagent les mêmes convictions.

Ce qui est d'autant plus inquiétant c'est que ceci n'est qu'un échantillon des exemples de mépris que vous portez à l'encontre de l'organisation syndicale CGT.

Concernant votre souhait d'ouvrir une enquête interne « contradictoire » et « neutre » faisant suite à « des insultes et comportements intimidants proférés à l'encontre des représentants CFDT par des salariés grévistes encadrés par la CGT ».

Cette initiative ne nous semble pas très opportune à la vue de votre aversion caractérisée pour la CGT et de votre forte sympathie pour la CFDT constatée à de nombreuses occasions.

En effet, là encore, quelques exemples à l'appui :

Alors que des élus CFDT ont proféré des insultes à l'encontre des élus CGT, en les traitant « d'enc... », dans un mail adressé à l'ensemble des élus CSE le 18 mars dernier, vous n'avez pas dénié dénoncer cette situation pourtant écrite et constatée.

Enfin, nous sommes surpris que votre courrier fasse abstraction des menaces physiques qu'un élu CFDT a proféré à l'encontre d'un élu CGT ce même 1<sup>er</sup> février 2024 ; menaces dont vous aviez pourtant connaissances puisque nous vous en avons fait part lors de la réunion des NAO de ce même jour.

Aussi, face au constat d'impartialité dont vous faites preuve régulièrement, vous comprendrez que nous nous interrogeons sur vos réelles motivations à vouloir diligenter une enquête et surtout de quelle manière vous pourriez garantir son objectivité.

Les expériences passées ne faisant que nous conforter sur ce point.

En effet, depuis la création de la **C**onfédération **G**énérale du **T**ravail Fleury Michon, la direction de l'entreprise n'a eu de cesse de remettre en cause la liberté de penser, la liberté de communiquer, la liberté d'agir, la liberté de revendiquer et l'indépendance du syndicat CGT Fleury Michon.

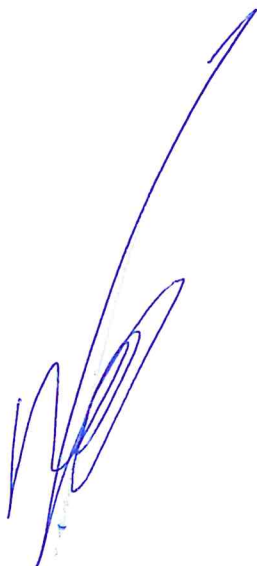
Elle n'a eu de cesse de tenter de museler et d'intimider les représentants CGT et les travailleurs revendiquant sous cette bannière et ce, malgré les condamnations pour discriminations syndicales et harcèlement moral, dont elle a fait l'objet.

Enfin, et pour conclure, nous sommes particulièrement inquiets que Monsieur FOURE soit non seulement à l'initiative de cette procédure mais aussi signataire de ce courrier puisque, pas plus tard que le 05 février dernier, lors de la réunion RP du site des AC, une élue CGT a été victime d'agressions verbales de sa part.

Cette situation totalement injustifiée et inacceptable a eu de graves conséquences sur sa santé puisqu'elle est actuellement en arrêt pour accident du travail.

Messieurs, *le respect de la liberté de penser est une source d'intelligence, vilipender cavalièrement ce franc-parler est une mesquinerie.*

Dans l'attente, recevez, Monsieur BELOT et Monsieur FOURE, nos salutations syndicales.



Les élus CGT



